



HAL
open science

L'histoire de l'économie sociale à partir de la théorie économique institutionnaliste – conceptualisation, variation d'échelles et faits stylisés

Sylvain Celle

► **To cite this version:**

Sylvain Celle. L'histoire de l'économie sociale à partir de la théorie économique institutionnaliste – conceptualisation, variation d'échelles et faits stylisés. L'ESS, quelle histoire? Dynamiques, méthodes et perspectives pour l'histoire de l'économie sociale et solidaire, Feb 2020, Paris, France. halshs-03112639

HAL Id: halshs-03112639

<https://shs.hal.science/halshs-03112639>

Submitted on 17 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'histoire de l'économie sociale à partir de la théorie économique institutionnaliste – conceptualisation, variation d'échelles et faits stylisés

Cet article s'intéresse aux apports de la théorie économique institutionnaliste pour étudier l'histoire de l'économie sociale. Il convient au préalable de se demander pourquoi les économistes ne s'intéressent quasiment pas (ou plus) à l'histoire de l'économie sociale, malgré son importance dans l'histoire des faits et de la pensée économique. La discipline économique est aujourd'hui un champ disciplinaire divisé, pour simplifier, en deux grands camps : les économistes « orthodoxes » (théorie néoclassique, néokeynésienne, économie comportementale, expérimentale, etc.) ; et les économistes « hétérodoxes » (théorie marxiste, postkeynésienne, institutionnaliste, socio-économie, etc.). L'économie orthodoxe est fondée sur deux piliers, le marché concurrentiel et la rationalité instrumentale, et cherche à construire une théorie de l'économie d'échange pure détachée du reste de la société. L'hégémonie de l'économie orthodoxe au détriment du pluralisme¹ a marginalisé l'histoire de l'économie sociale sous deux aspects : en marginalisant la place de l'histoire dans la discipline économique² ; en marginalisant des objets pluridisciplinaires et empiriques comme l'économie sociale³. A contrario, « l'objet des théories hétérodoxes est d'emblée historiquement situé et volontairement réaliste⁴ », et elles mettent communément l'accent sur une conception institutionnelle de l'économie. Les hétérodoxes restent néanmoins peu nombreux à s'intéresser à l'économie sociale. Cependant, on peut noter ces dernières années un « tournant institutionnaliste⁵ » dans les recherches sur l'économie sociale qui peut offrir un cadre d'analyse prometteur pour étudier son histoire.

Une approche institutionnaliste de l'histoire de l'économie sociale

Un tournant institutionnaliste dans les recherches sur l'économie sociale

L'approche institutionnaliste de l'économie sociale peut être résumée, selon une formule de l'économiste Danièle Demoustier, par le fait que « l'analyse de l'économie sociale et solidaire situe celle-ci par rapport à elle-même (le projet de ses acteurs comme le disait Henri Desroche), mais aussi par rapport aux interactions entre institutions économiques dans le cadre du capitalisme⁶ ». Ce courant propose d'analyser l'économie sociale comme un fait institutionnel, parmi d'autres, au sein du capitalisme. C'est en effet un autre point de distinction des hétérodoxes par rapport aux orthodoxes que de partir d'une analyse du capitalisme et non d'une économie de marché. On trouve des prémices de cette approche institutionnaliste de l'économie sociale dans des travaux déjà anciens de « socio-économistes (Charles Gide, George Fauquet, Claude Viennet, etc.). Et aujourd'hui, plusieurs économistes revendiquent explicitement cette approche à l'image d'un ouvrage collectif en 2019

¹ André Orléan (Coord.), *A quoi servent les économistes s'ils disent tous la même chose ? Manifeste pour une économie pluraliste*, Paris Les liens qui libèrent, 2015.

² Geoffrey M. Hodgson, *How economics forgot history: the problem of historical specificity in social science*, London, New York, Routledge, 2001. Le développement de la « nouvelle histoire économique » ou la « cliométrie » témoigne cependant d'une hégémonie croissante de l'économie orthodoxe dans d'autres disciplines comme l'histoire. Voir Francesco Boldizzoni, *The Poverty of Clío : Resurrecting Political Economy*, Princeton, Princeton University Press, 2011.

³ Philippe Frémeaux, « L'économie sociale et solidaire, terra incognita des économistes ? », *Revue internationale de l'économie sociale*, numéro 328, avril 2013, p. 110-117.

⁴ Nicolas Postel, « Hétérodoxie et institution », *Revue du MAUSS*, 2007/2, numéro 30, p. 83-116.

⁵ Danièle Demoustier, « Introduction. Dossier – ESS : de l'approche entrepreneuriale à une perspective institutionnaliste », *Revue internationale de l'économie sociale*, numéro 325, juillet 2012, p. 19-20.

⁶ Danièle Demoustier, *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, La Découverte, 2001, p. 119.

proposant une *Économie politique des associations*⁷. Cependant, l'histoire de l'économie sociale reste encore marginale dans ces recherches institutionnalistes.

Il y a néanmoins quelques exceptions. Danièle Demoustier a ainsi proposé une périodisation historique de l'économie sociale à l'aune des grandes transformations du capitalisme à partir d'une lecture issue de la théorie de la régulation⁸. Deux économistes, Cyrille Ferraton et Anne Fretel, ont également proposé une lecture institutionnaliste de l'histoire des idées de l'économie sociale au XIXe et XXe siècle en mettant en avant des temps forts et des générations d'auteurs dans l'évolution des théories de l'économie sociale⁹. Nous avons également proposé dans cette perspective une approche institutionnaliste des idées coopératives dans la première moitié du XXe siècle¹⁰. Mais au-delà des rares travaux institutionnalistes sur l'histoire des idées, l'approche institutionnaliste délaisse encore largement l'histoire des pratiques et des organisations de l'économie sociale. Or, l'économie institutionnaliste peut offrir un cadre d'analyse heuristique et des pistes de dialogues fructueux avec les historiens.

L'institutionnalisme, une théorie économique ancrée dans l'histoire

L'économie institutionnaliste constitue un courant théorique important et pluriel, mais dominé, dans la discipline économique¹¹. Sans entrer dans le détail, l'économie institutionnaliste donne une place centrale aux règles sociales et aux institutions dans l'analyse économique¹². Et elle reconnaît la discipline économique comme appartenant aux sciences sociales, entendues comme sciences historiques¹³. Cet ancrage épistémologique explique aussi que l'approche institutionnaliste ne propose pas de théorie générale ou de doctrine de l'économie sociale, mais la considère comme un objet parmi d'autres au sein d'une théorie générale de l'économie et de la société¹⁴. On s'inscrit plus particulièrement dans la tradition de l'institutionnalisme historique, et ses filiations récentes comme la théorie de la régulation et l'économie des conventions en France. Ce courant met au cœur de sa démarche analytique un va-et-vient entre théorie et histoire afin de développer des concepts et des analyses historiquement situés¹⁵. Cet ancrage historique contribue à expliquer que l'approche institutionnaliste insiste sur la grande diversité des règles et systèmes de règles dans le temps et l'espace. Les organisations de l'économie sociale apparaissent ainsi comme des systèmes de règles relativement autonomes au sein des systèmes économiques capitalistes.

⁷ Anne Le Roy, Emmanuelle Puissant, François-Xavier Devetter et Sylvain Vatan, *Économie politique des associations, Transformation des organisations de l'économie sociale et solidaire*, Louvain La Neuve, De Boeck Supérieur, 2019.

⁸ Danièle Demoustier, *op. cit.*, 2001, p. 18.

⁹ Cyrille Ferraton, *Associations et coopératives. Une autre histoire économique*. Toulouse, ERES, 2007 ; et Anne Fretel, *L'association entre libéralisme économique et État social : Une analyse des schèmes de justification de l'économie sociale aux XIXe et XX siècles*, thèse de doctorat en science économique, Paris, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2008.

¹⁰ Sylvain Celle, *Le mouvement coopératif dans le socialisme de Jean Jaurès et Marcel Mauss*, mémoire de master 1 Économie Appliquée, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille 1, 2013 ; *L'esprit coopératif dans l'entre-deux-guerres. Les registres de justification du mouvement coopératif dans les transformations idéologiques du capitalisme français (1919-1939)*, mémoire de master 2 APIESS, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille 1, 2014.

¹¹ Bernard Chavance, *L'économie institutionnelle*, Paris, La Découverte, 2018.

¹² Précisons que les institutionnalistes s'intéressent aux règles effectives, dans leur usage pratique, et pas seulement aux règles et institutions formelles.

¹³ Jean-Claude Passeron, *Le Raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, 2006.

¹⁴ Jérôme Blanc, « Une théorie pour l'économie sociale et solidaire ? », *Revue internationale de l'économie sociale*, numéro 331, janvier 2014, p. 118-125 ; Thomas Lamarche, « Une théorie générale ou une approche institutionnaliste pour l'économie sociale et solidaire ? », *Revue française de Socio-Économie*, 2013/1 (n° 11), p. 229-233.

¹⁵ Cyril Hédoïn, *L'institutionnalisme historique et la relation entre théorie et histoire en économie*, Paris, Classiques Garnier, 2013 ; Agnès Labrousse, *L'institutionnalisme historique comme épistémologie pragmatique Industries, développement, savoirs*, Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches en sciences économiques Université de Picardie Jules Verne, Amiens, 2018.

Une conceptualisation institutionnaliste des organisations de l'économie sociale

À partir des principaux travaux socio-économiques sur l'économie sociale, on peut distinguer différents niveaux d'analyse de l'économie sociale. Chaque niveau correspond à un système de règle à la fois relativement autonome, mais aussi interdépendant et hiérarchisé des autres systèmes de règles inférieurs et supérieurs : le système capitaliste (macro) > le système d'économie sociale (méso) > le système d'une organisation de l'économie sociale (micro). Les systèmes supérieurs conditionnent les systèmes inférieurs qui transforment les systèmes supérieurs dans une logique de circularité. Les règles et systèmes de règles ne sont pas naturels ou immuables. Ce sont des constructions sociohistoriques qui sont le produit de compromis sociaux plus ou moins durables entre diverses sources de régulations¹⁶. L'enjeu d'une approche institutionnaliste est de saisir l'émergence (la constitution) et l'évolution (la pérennisation) des compromis qui stabilisent les règles et systèmes de règles. L'approche institutionnaliste soigne de situer cette dynamique des règles non seulement à l'aune des jeux d'acteurs, mais aussi de leurs matrices institutionnelles. Ce cadre d'analyse permet ainsi, en faisant varier les échelles d'observation, de mettre en avant des faits stylisés et des faisceaux de causes pour expliquer les régularités et les changements dans l'histoire de l'économie sociale.

On peut distinguer et caractériser trois principaux niveaux d'analyse de l'économie sociale :

1. Un niveau (micro) correspondant à chaque organisation de l'économie sociale. Il désigne un système de règles organisationnelles qui se distingue d'autres types d'organisations (entreprise capitaliste, famille, administration publique, etc.) par des compromis organisationnels notamment fondés sur des régulations internes (micro) liées à la combinaison entre les dispositifs de l'association et de l'entreprise¹⁷, et des régulations externes (méso) liées à l'économie sociale. Ces organisations sont aussi prises dans une série d'autres régulations (secteur, territoire, mouvements sociaux, etc.).
2. Un niveau (méso) correspondant à l'espace de l'économie sociale (parfois qualifié de secteur)¹⁸. Il désigne un système de règles institutionnelles qui se distingue d'autres espaces économiques (économie domestique, publique, lucrative, etc.) par des compromis institutionnels fondés notamment sur des régulations internes produites par ses organisations et les régulations externes liées à l'État, au capitalisme, etc.

On peut également introduire un autre niveau intermédiaire (méso) correspondant à des modèles organisationnels de l'économie sociale. Il désigne la formalisation des processus de différenciation et de convergence autour de règles communes entre plusieurs organisations, mais relativement autonome sein de l'économie sociale. On distingue ainsi sur une période donnée, au-delà de la multitude des organisations, quelques modèles organisationnels prédominants au sein d'un même espace d'économie sociale.

Les organisations de l'économie sociale et l'espace de l'économie sociale sont des systèmes de règles qui sont le produit de multiples régulations dont nous avons pointé les plus importantes. Ils se distinguent des autres systèmes de règles par des règles constitutives (plus abstraites et générales que des règles

¹⁶ Nous nous inspirons notamment d'un croisement entre la théorie économique de la régulation (comme Robert Boyer, *Économie politique des capitalismes. Théorie de la régulation et des crises*, Paris, La Découverte, 2015) et la théorie de la régulation sociale (comme Jean-Daniel Reynaud, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1997).

¹⁷ On retrouve cette idée dans la théorie coopérative de George Fauquet dans les années 1930, puis de Claude Vienney dans les années 1980, mais aussi sur les entreprises associatives dans les années 1990-2000 (Emmanuelle Marchal, Matthieu Hély, etc.).

¹⁸ La notion de secteur d'économie sociale peut prêter à confusion dans la mesure où l'économie sociale recoupe de multiples secteurs d'activité. La notion d'espace méso développée par la théorie de la régulation apparaît plus pertinente. Voir Thomas Lamarche, Catherine Bodet, « Les coopératives comme espaces méso critiques », *working paper*, 2020, hal-02462804.

ordinaires) comme la non-lucrativité, la solidarité, la démocratie, etc.¹⁹ C'est la combinaison originale entre ces différentes règles, évolutives dans l'espace et le temps, qui fait la spécificité des organisations de l'économie sociale.

Échelles d'analyse	Systèmes de règles	Niveaux d'analyse	Exemples étudiés
Macro	Capitalisme	Mode de développement du capitalisme	Capitalisme administré (1890-1970)
Méso	Économie sociale	Compromis institutionnel d'économie sociale	L'économie sociale républicaine (1880-1970)
Méso	Sous-ensemble d'organisations d'économie sociale	Modèle organisationnel d'économie sociale	Les coopératives de consommation (1885-1985)
Micro	Organisations d'économie sociale	Compromis organisationnel d'économie sociale	L'Union coopérative d'Amiens (1892-1990)

Une application de l'approche institutionnaliste à l'histoire de l'économie sociale – l'exemple de la coopération de consommation²⁰

Nous allons proposer d'illustrer ce cadre d'analyse en partant d'un cas particulier pour ensuite remonter en généralité et esquisser quelques faits stylisés sur une période historique donnée.

Émergence et évolution d'un compromis organisationnel au niveau micro – l'Union coopérative d'Amiens (1892-1990)²¹

L'« Union, société civile coopérative ouvrière de consommation et de prévoyance d'Amiens, fondée sous le patronage des syndicats ouvriers » est créée en 1892. Le premier compromis organisationnel (1892-1920) qui voit le jour à la Belle Époque peut être qualifié de « syndical » dans la mesure où cette coopérative, créée par des syndicats, adopte des règles statutaires syndicales : sociétariat réservé aux syndiqués, administrateurs nommés par les syndicats, partie des excédents pour financer les activités syndicales, etc. Malgré des débuts difficiles, on retrouve des règles économiques communes aux coopératives de l'époque (vente au comptant, juste prix, ristourne, œuvres sociales, etc.). Elle connaît un développement croissant jusqu'à la Première Guerre mondiale où elle compte près de 5000 sociétaires et une cinquantaine d'employés. Elle possède alors un immeuble réunissant un magasin, une boulangerie, une boucherie-charcuterie, des écuries, des bureaux, avec trois autres succursales, un entrepôt, un chantier à charbon, une caisse d'économie, et diverses œuvres sociales et éducatives (caisses de secours maladie, de prévoyance, de chômage, bibliothèque, fanfare, etc.).

Jouant un rôle actif dans l'approvisionnement de la population amiénoise durant la Première Guerre mondiale, l'Union évolue vers un nouveau compromis organisationnel qualifié de « néocoopératif » (1920-1950). Sous l'impulsion de la FNCC, l'Union devient une « société de développement » départemental puis régional sur toute la Picardie. Ses entrepôts, en partie alimentés par le magasin de gros de la FNCC, desservent plus 360 succursales (absorbées ou créées) et 120 000 sociétaires à la fin des années 1930. Elle est ainsi la troisième plus grande coopérative de France (après Paris et la Lorraine).

¹⁹ Sur ces règles constitutives, nous renvoyons notamment aux réflexions de Jean-François Draperi.

²⁰ Nous mobilisons ici des sources primaires (archives, entretiens, etc.) et secondaires (historiens, etc.) dans le cadre d'un travail de thèse en économie autour de l'évolution historique des organisations et des règles de l'économie sociale, avec des terrains notamment en Picardie.

²¹ Nous nous appuyons notamment sur des archives (statuts, documents divers) présents aux Archives municipales et communautaires d'Amiens, aux Archives départementales de la Somme, et aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix. Voir également deux ouvrages, pouvant être considérés comme des témoignages, d'André Choquet, *L'Union coopérative d'Amiens*, Paris, Librairie technique et économique, 1935 et Nadia Dehors, *Les Coopérateurs de Normandie Picardie. L'histoire d'une coopérative de consommation (1890-2012)*, Autoédition, 2012.

Elle abandonne sa forme syndicale pour un statut coopératif plus classique (règle de la porte ouverte en 1912, élection des administrateurs par l'ensemble des sociétaires à partir de 1920, etc.) et baisse son « drapeau rouge » pour le principe de neutralité. La coopérative poursuit une stratégie commerciale de concentration et de modernisation permettant d'assurer une ristourne et divers services sociaux (fonds de solidarité et de prévoyance, comités de loisirs, colonies de vacances) à ses sociétaires. On observe cependant un affaiblissement du pouvoir démocratique des sociétaires au profit des dirigeants, premier signe d'une banalisation de la coopérative.

Fragilisée par la Seconde Guerre mondiale, l'Union devient les Coopérateurs de Picardie en 1960 et se lance dans les « trente glorieuses » et la « révolution de l'hypermarché ». Ce troisième compromis organisationnel (1960-1990) qualifié de « gestionnaire » est marqué par le délitement progressif des règles coopératives (double qualité, démocratie, ristourne, œuvres sociales, etc.). Face à la concurrence, la coopérative se rapproche des règles des autres entreprises capitalistes du secteur de la grande distribution. Si la coopérative survit à l'effondrement du mouvement coopératif dans les années 1980, elle fusionne en 1990 avec les Coopérateurs de Normandie dans l'actuel Groupe Coop. Cette nouvelle société abandonne progressivement son ancrage en Picardie, et malgré un statut coopératif, adopte des pratiques commerciales et une stratégie de groupe et de filialisation qui favorisent une hybridation entre les règles coopératives et capitalistes. La perte de pouvoir du sociétariat face aux gestionnaires témoigne d'un phénomène assez courant parmi les organisations de l'économie sociale qualifié par Claude Vienney de « retournement des rapports entre les personnes et l'entreprise²² ».

Ces évolutions organisationnelles de l'Union sur plus d'un siècle ne sont pas spécifiques à ce cas, et s'observent plus largement dans le modèle organisationnel de la coopération de consommation.

Émergence et évolution d'un modèle organisationnel au niveau méso – Les coopératives de consommation (1885-1985)²³

Les premières coopératives de consommation apparaissent dès le milieu du XIXe siècle (comme le Commerce véridique et social (1835-1838) en France ou la Société des Equitables Pionniers créée en 1844). Cependant, c'est surtout à partir des années 1880 qu'on observe un essor important des coopératives de consommation et un processus de formalisation et de structuration autour de règles communes. 1885 représente une date symbolique correspondant au premier congrès national des coopératives de consommation et la création de la fédération nationale l'Union coopérative. On peut distinguer une première phase (1885-1912) caractérisée par l'essor et la division entre plusieurs modèles de coopératives de consommation : le modèle solidariste autour de l'École de Nîmes et de la fédération de l'Union coopérative, fondé sur l'appropriation de règles rochdaliennes (porte ouverte, démocratie, ristourne, neutralité, etc.) ; le modèle socialiste autour de la fédération de la Bourse des coopératives socialistes (créée en 1895 à la suite d'une scission dans l'Union coopérative), fondé sur des règles socialistes (adhésion réservée aux militants, subvention à la propagande socialiste, etc.) ; le modèle catholique ou patronal, plus minoritaire et dispersé, fondé autour de règles conservatrices (adhésion réservée aux croyants ou employés, contrôle social de la consommation, etc.). L'Union d'Amiens s'inscrit dans le modèle socialiste et est une adhérente active dans la Bourse des coopératives socialistes (dont elle fournit une partie de ses cadres dirigeants). Par ses règles, elle apparaît comme un sous-modèle au sein du modèle socialiste, proche des coopératives socialistes du Nord, et parfois qualifié de l'« école syndicale » d'Amiens.

L'unification du mouvement coopératif entre l'Union et la Bourse avec le Pacte d'unité et la création de la Fédération nationale des coopératives de consommation (FNCC) en 1912 participe d'une nouvelle

²² Claude Vienney, *op. cit.* 1994, p. 114.

²³ Sur la coopération de consommation, outre nos recherches, nous renvoyons notamment à Ellen Furlough, *Consumer Cooperation in France. The Politics of Consumption (1834-1930)*, New-York, Cornell University Press, 1991 et Patricia Toucas-Truyen et Michel Dreyfus (dir.), *Les Coopérateurs. Deux siècles de pratiques coopératives*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2005.

phase d'homogénéisation de modèle de la coopération de consommation à partir des règles solidaristes (règles rochdaliennes, neutralité, etc.), malgré une proximité durable avec la SFIO. Période souvent qualifiée d'âge d'or de la coopération de consommation, incarnée par l'idéal de la République coopérative, la FNCC prône une stratégie « néo-coopérative » de concentration, de modernisation et de diversification du mouvement coopératif qu'on retrouve typiquement à l'Union d'Amiens. Un développement économique au détriment de l'idéal coopératif, qui se retrouve aussi dans le changement de référentiel de la « République coopérative » au « Secteur coopératif » dans les années 1930. Une dénomination qui incarne particulièrement bien l'intégration des coopératives de consommation au sein d'un capitalisme administré par un État dirigiste.

On observe une troisième phase à partir des années 1950 jusqu'au milieu des années 1980 de concentration autour de quelques grandes coopératives régionales comme les Coopérateurs de Picardie. Les transformations sectorielles de la grande distribution accentuent la banalisation du modèle de la coopération de consommation qui cumule alors des faiblesses structurelles. L'effondrement de sociétés régionales au début des années 1980 entraîne par un effet domino l'ensemble du mouvement coopératif, dont les organismes nationaux. Les Coopérateurs de Picardie font partie des rares coopératives à survivre, mais elle ne peut plus s'appuyer sur l'écosystème du mouvement coopératif (centrale d'achat, crédit, etc.). Les quelques coopératives de consommation restantes ont depuis continué de disparaître, de se transformer en société capitaliste, ou de se banaliser.

Le modèle de la coopération de consommation a duré plus un siècle, et malgré sa disparition quasi totale, il resurgit aujourd'hui avec les Amaps, les supermarchés participatifs, etc. La trajectoire du modèle des coopératives de consommation reflète plus largement l'évolution d'un compromis institutionnel de l'économie sociale de la « Belle Epoque » au « Trente Glorieuses ».

Émergence et évolution d'un compromis institutionnel d'économie sociale au niveau méso – Le compromis républicain d'économie sociale (1880-1970)²⁴

On peut retenir trois grands compromis institutionnels d'économie sociale dans le capitalisme français : un compromis libéral d'économie sociale (1790-1880) caractérisé par l'émergence des organisations de l'économie sociale au sein du capitalisme libéral avec un État peu interventionniste et répressif ; un compromis républicain d'économie sociale (1880-1970) caractérisé par l'institutionnalisation des organisations de l'économie sociale au sein de l'État social ; enfin, un compromis néolibéral d'économie sociale (1970-aujourd'hui) caractérisée par un renouveau des organisations de l'économie sociale au sein d'un capitalisme financiarisé et souvent qualifié de néolibéral.

L'émergence et l'évolution de l'Union d'Amiens comme du modèle des coopératives de consommation s'inscrivent dans la matrice institutionnelle du compromis républicain d'économie sociale (1880-1970). Ce dernier compromis marque le passage progressif, dont le tournant devient vraiment visible après les années 1930, d'un mode de régulation concurrentielle à un mode de régulation administrée. Il traduit aussi le ralliement majoritaire des élites à l'État républicain, au sein duquel une place est reconnue aux organisations de l'économie sociale. Le législateur contribue ainsi à reconnaître et diviser les coopératives (1867, 1947, etc.), les syndicats (1884), les mutuelles (1898), les associations non professionnelles et les partis politiques (1901). Diviser juridiquement, l'économie sociale est aussi divisée idéologiquement entre courants chrétien, libéral, socialiste, solidariste. Ces divisions juridiques et idéologiques alimentent les différenciations organisationnelles qui s'organisent aussi autour de mouvements sociaux nationaux comme la FNMF (Fédération nationale de la Mutualité française) en 1902, la FNCC (Fédération nationale des coopératives de consommation) en 1912, etc.

²⁴ Sur cette période, nous renvoyons notamment aux dernières périodes étudiées par André Gueslin, *L'Invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIXe siècle*, Paris, Economica, 1998, et aux premières périodes étudiées par Michel Dreyfus, *Histoire de l'économie sociale. De la Grande Guerre à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

Durant cette période, l'économie sociale ne constitue pas un ensemble unifié et conscient de son unité. Mais certains modèles organisationnels hégémoniques, comme les coopératives de consommation et les mutuelles de santé, participent à l'unification des règles dans l'économie sociale. Par exemple concernant les règles démocratiques où s'impose le modèle d'unisociétariat et d'unifonctionnalité ainsi que de double qualité et d'égalité des voix²⁵. La plupart des organisations de l'économie sociale, quels que soient les secteurs (protection sociale, agriculture, etc.), apparaissent également fortement intégrées dans l'État social qui contribue à des formes d'hybridation entre les règles publiques et de l'économie sociale. Cette dernière accompagne alors l'essor de la société salariale. C'est le cas des coopératives de consommation qui participent à l'amélioration des conditions de vie et à l'intégration du salariat, et qui peut même apparaître une des formes d'innovations institutionnaliste qui a permis l'émergence progressive d'un régime d'accumulation au XXe siècle, le fordisme, fondé sur la complémentarité entre production de masse et consommation de masse.

Or, les bases organisationnelles et institutionnelles du compromis républicain d'économie sociale, intimement lié à l'essor de l'État social et de la société salariale, sont fragilisées par le tournant néolibéral des années 1970. Une partie des organisations et des règles liées au compromis républicain d'économie sociale disparaissent, à l'image des coopératives de consommation, d'autres s'adaptent comme l'Union d'Amiens, mais on observe aussi des innovations comme les entreprises d'insertion qui paraissent alors plus en phase avec le nouveau compromis néolibéral d'économie sociale qui se met en place dans les années 1970²⁶. L'économie sociale démontre ainsi sa capacité à se renouveler continuellement en fonction du contexte.

Conclusion

L'histoire de l'économie sociale apparaît aujourd'hui délaissée par les historiens²⁷. Si elle suscite l'intérêt d'autres disciplines (sociologie, sciences politiques), elle reste encore très marginale parmi les économistes. Le courant hétérodoxe de l'économie institutionnaliste essaye cependant de défricher cet objet et peut potentiellement apporter des grilles analytiques heuristiques pour l'histoire de l'économie sociale. Par exemple, elle permet d'insister sur les régulations de l'association et de l'entreprise au niveau organisationnel, ou des régulations capitalistes et étatiques au niveau institutionnel, pour éclairer certaines trajectoires dans l'histoire de l'économie sociale. La variation des échelles d'analyse (micro, méso, macro) permet de saisir les processus complexes d'émergence et d'évolution, de différenciation et de convergence des organisations de l'économie sociale. Plutôt que de considérer les organisations de l'économie sociale comme un « monde hors du monde » ou un "monde immuable", cette approche insiste sur la matrice institutionnelle qui conditionne les organisations de l'économie comme sur l'autonomie relative des acteurs qui permet de transformer ce cadre institutionnel.

Si les économistes institutionnalistes s'appuient volontiers sur des sources secondaires produites par les historiens, il est aussi nécessaire que les économistes travaillent directement sur les archives de l'économie sociale à partir de problématiques qui leur sont spécifiques. Si les historiens peuvent également s'inspirer du travail de théorisation des économistes, ces derniers ont tout intérêt à s'inspirer de la rigueur méthodologique des historiens qui leur fait souvent défaut. Plutôt qu'une concurrence disciplinaire, voir une prétention impérialiste de l'économie sur l'histoire, l'enjeu est plutôt à la coopération théorique et méthodologique entre économistes et historiens afin d'avancer collectivement dans l'histoire de l'économie sociale qui reste encore largement à écrire.

²⁵ Damien Rousselière, « Économie sociale et démocratie économique : approche historique des règles « démocratiques » au sein des organisations d'économie sociale en France ». *Économie et Solidarités*, 36(2), p. 175-191.

²⁶ Sur cette période récente, nous renvoyons notamment à Timothée Duverger, *L'économie sociale et solidaire. Une histoire de la Société civile en France et en Europe de 1968 à nos Jours*. Lormont, Éditions du Bord de l'Eau, 2016.

²⁷ Michel Dreyfus, « Mutualité et coopération : une histoire par trop méconnue », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, numéro 133, 2016, p. 169-180.